



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 février 2024

Experts-comptables et commissaires aux comptes lancent un appel pour mettre la transparence des comptes publics au coeur du débat démocratique

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 15

Aujourd'hui, la question de la reddition des comptes des collectivités et des administrations ne bénéficie pas d'une attention suffisante et d'un traitement approprié, y compris au sein des collectivités publiques et de leurs assemblées délibérantes où les débats se focalisent essentiellement sur les problématiques budgétaires. Un colloque s'est tenu le 2 février dernier au Sénat et a donné lieu à un large échange de vues avec les meilleurs spécialistes sur l'actualité du sujet et les pistes de réforme.

Un important colloque s'est tenu au Sénat le 2 février dernier à l'initiative des professionnels du chiffre, en présence et avec la participation active de Cécile de Saint-Michel, présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, Yannick Ollivier, président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Marc Régnoux, président de l'association Experts-comptables et Mandats publics (ECMP), et sous la présidence de Jean Arthuis, ancien ministre de l'Economie et des finances.

L'objectif était double :

- D'une part, rappeler et mettre en évidence, dans cette enceinte de la République, les enjeux et les apports de la comptabilité pour la bonne gestion des affaires publiques, et pour rendre possible et effectif le droit de regard et de contrôle du citoyen sur l'action des décideurs publics ;
- D'autre part, et surtout, esquisser des pistes de réforme dans un contexte financier particulièrement contraint et à la lumière du projet de loi sur la décentralisation qui sera examiné prochainement au Parlement à partir des conclusions de la mission confiée à Eric Woerth à l'automne dernier.

« Remettre la comptabilité, en l'occurrence publique, au centre de l'action et du système de décision, notamment dans le cadre de la reddition des comptes, est une nécessité », a plaidé Marc Régnoux en ouverture de la rencontre. « Il en va, dans la clarté et la lisibilité de cette reddition, de la réalité effective de la démocratie dans nos collectivités. »

« La fiabilité de l'information comptable dans la gouvernance publique devrait être regardée pour ce qu'elle est : un pilier de la démocratie », a pour sa part souligné avec force Jean Arthuis, constatant que le débat budgétaire accapare trop souvent l'attention des élus et des responsables publics au détriment de la question de la reddition des comptes, pourtant essentielle à une bonne compréhension de la gestion publique locale.

Certes, des avancées appréciables ont été enregistrées ces dernières années, en particulier à la faveur de la certification des comptes des collectivités locales, qui a été expérimentée dans le cadre de la loi NOTRe. Tous les intervenants du colloque se sont accordés à reconnaître dans cette expérimentation un pas significatif et un puissant encouragement à aller plus loin et à généraliser une démarche dont les collectivités expérimentatrices ont pu mesurer la valeur ajoutée.

Le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et l'Association Experts-Comptables et Mandats Publics étudient avec leurs différentes parties prenantes toutes les pistes de réforme susceptibles de renforcer l'efficacité de la gestion publique grâce à « l'outil » comptable et spécifiquement la reddition des comptes, instrument essentiel mais sous-utilisé (voire déprécié) du débat et du contrôle démocratiques.

De prochains rendez-vous se tiendront dans les mois qui viennent en partenariat avec les partenaires publics des experts-comptables et commissaires aux comptes, au premier rang desquels la DGFIP et la DGCL ainsi que la Cour des Comptes.

Une fois encore, la qualité et la lisibilité des chiffres constituent une priorité pour rétablir le lien de confiance entre le citoyen et ses représentants et pour améliorer la performance de l'action publique, locale comme nationale.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expertise comptable.

À propos de l'association Experts-Comptables et Mandats Publics

L'association Experts-Comptables et Mandats Publics, créée à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables il y a plus de 20 ans, s'est fixée comme objectif majeur d'établir un lien fort et suivi avec les experts-comptables ayant une activité élective ou représentative. L'association souhaite faciliter les échanges d'expériences entre les membres de la profession et de

l'association, répondre à leurs interrogations quant à leur statut d'élu d'un point de vue déontologique et juridique et favoriser la promotion de la profession d'expert-comptable dans la société civile.

À propos de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes

La Compagnie Nationale des commissaires aux comptes rassemble et fédère les 12 400 commissaires aux comptes (personnes physiques) inscrits en France. Elle a un triple rôle d'autorité technique, morale et institutionnelle et, à ce titre, anticipe et accompagne les évolutions de la profession.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70